



GROUPE DE TRAVAIL 4

Mesures liées aux autres activités, à la communication et à la gestion de la fréquentation



19 février 2019, Nevers

Avec le soutien de :





Ordre du jour



Introduction



Le contenu des mesures



Quelles suites à ce groupe de travail ?





Ordre du jour



Introduction





Introduction : Retour sur le Groupe de travail n°1



Demande de transmission d'un bilan de la mise en œuvre des mesures des précédents docobs et financements mobilisés

= Tableau bilan transmis avec le compte-rendu

Discussions sur les enjeux et surtout sur les objectifs

⇒ Proposition d'objectifs par les participants

⇒ Présentation des enjeux et objectifs proposés par la structure animatrice



Fusion pour obtenir une arborescence Enjeux / Objectifs / Mesures

= tableau transmis avec le compte-rendu et sur les tables





Introduction : Retour sur les Groupes de travail n°2 et 3



Groupe de travail n°2 : Gestion directe des milieux naturels : mesures agricoles

Groupe de travail n°3 : Gestion directe des milieux naturels : contrats Natura 2000 ni agricoles – ni forestiers et forestiers

- ⇒ Présentation des projets de mesures contractuelles
- ⇒ Discussions sur les mesures en elles-mêmes : fusion, suppression d'une ancienne mesure, priorisation, partenaires, etc
- ⇒ Discussions sur le contenu des mesures
- ⇒ Comptes-rendus en cours de rédaction





Introduction : enjeux retenus



Enjeux de conservation :

- Habitats naturels ouverts agro-pastoraux
- Forêts alluviales et ripisylves
- Habitats aquatiques et dynamique fluviale
- Éléments bocagers du paysage

Enjeux socio-économiques

- Usages économiques, de loisirs et touristiques
- Population locale, politiques publiques, projets et programmes

Enjeu d'animation :

- Animation des documents d'objectifs



Particulièrement concernés par ce groupe de travail





Introduction : habitats et espèces d'intérêt communautaire



Les oiseaux d'intérêt communautaire

46 espèces, dont 16 nicheuses et 26 présentes chaque année et caractéristiques des différents habitats présents sur la Loire



Sterne naine

Ædicnème criard



Milan noir

Cigogne blanche





Introduction : les sites Natura 2000 de l'axe Loire / Allier



Les espèces d'intérêt communautaire

29 espèces, dont 2 amphibiens, 1 reptile, 6 chauves-souris, 2 mammifères, 9 insectes, 6 poissons, 1 invertébré aquatique et 1 végétal



Marsilée à 4 feuilles



Triton crêté



Castor d'Europe



Lamproie de Planer



Barbastelle





Introduction : les sites Natura 2000 de l'axe Loire / Allier



Les habitats d'intérêt communautaire

12 habitats allant de la végétation des grèves exondées aux forêts alluviales

Forêt alluviale de bois tendre



Pelouse sur sable à Corynéphore



Pelouse à Fétuque à longues feuilles





Ordre du jour



Introduction



Le contenu des mesures





Le contenu des mesures



Pour chaque enjeu :

⇒ Tableau des objectifs et mesures associées

⇒ Les fiches mesures avec notamment :

- Cahier des charges de la mesure
- Points de vigilance (si besoin)
- Bénéficiaires
- Partenaires
- Mesures associées (si existantes)





Le contenu des mesures



Enjeu de conservation : Habitats aquatiques et dynamique fluviale

Objectifs	Mesures
Restaurer / maintenir les habitats d'intérêt communautaire et les capacités d'accueil des grèves	Mise en place de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope « Sternes »
Préserver la capacité d'accueil du lit vif et sa fonction de trame bleue	Accompagner les projets concernant les continuités écologiques

+ Mesure « Mise en place d'Arrêté préfectoraux de protection de Biotope (APPB) »





Le contenu des mesures



Objectif : Restaurer / maintenir les habitats d'intérêt communautaire et les capacités d'accueil des grèves

MISE EN PLACE DE L'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE « STERNES »– 1/2

But : Protéger annuellement contre le dérangement les sites de nidification des Sternes naine et pierregarin

Cahier des charges

Mise en place de l'APPB annuel

- Inventaires des sites de nidification
- Concertation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire concernés par les sites retenus et/ou engagés dans la mise en place de l'APPB
- Organisation et participation à la pose et la dépose des panneaux

Concertation, communication

- Réunions du groupe de travail spécifique
- Visite à distance de sites de reproduction en présence des acteurs du territoire impliqués
- Échanges, rencontres avec les acteurs impliqués dans la mise en place de l'APPB
- Valorisation du dispositif et du partenariat : information de la presse, rédaction d'articles, participation aux grands prix Natura 2000, etc
- Création, édition, diffusion de documents de communication propres à l'APPB

Signalétique

- ⇒ Entretien courant, remplacement, amélioration de la signalétique
- Création, édition des panneaux et tout autre type de signalétique favorable à la réussite du dispositif
- Entretien, réparations
- Stockage

Actions complémentaires à l'APPB

- ⇒ Mettre en place toutes actions favorables à la conservation des Sternes naine et pierregarin lors de leur présence sur le territoire, notamment en ce qui concerne leur reproduction
- Travaux sur les fluctuations des niveaux d'eau liées aux barrages : concertation auprès des gestionnaires des barrages situés en amont
- Toutes autres actions allant dans le sens de la préservation des Sternes





Le contenu des mesures



Objectif : Restaurer / maintenir les habitats d'intérêt communautaire et les capacités d'accueil des grèves

MISE EN PLACE DE L'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE « STERNES » – 2/2

But : Protéger annuellement contre le dérangement les sites de nidification des Sternes naine et pierregarin

Bénéficiaires

Tous usagers du lit vif en période de reproduction

Partenaires

Directions départementales des territoires services Biodiversité, Direction départementale des territoires subdivision gestion de la Loire, DREAL, Offices nationales de la chasse et de la faune sauvage, Police de l'eau, Agences françaises de la biodiversité, communes, tous usagers du fleuve



Oliver Simon
Sterne naine





Le contenu des mesures



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA NIÈVRE

NATURA 2000

Proposition de mesure complémentaire

MISE EN PLACE D'ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

But : Rendre possible la mise en place d'APPB s'ils s'avèrent judicieux pour préserver des espèces encore méconnues

Espèces potentiellement visées

- Rapaces et échassiers d'intérêt communautaire
- Cistude d'Europe
- Marsilée à quatre feuille

Mesures de connaissances scientifiques préalables :

- Inventaire et suivi des sites de nidification des **rapaces et échassiers d'intérêt communautaire**
- Caractérisation et suivi des populations de **Cistude d'Europe**
- Caractérisation écologique et foncière des annexes hydrauliques et zones humides : **Marsilée à quatre feuilles**

Cahier des charges

- Construction de l'APPB : en lien avec les services de l'État, en concertation et partenariat avec les acteurs du territoire concernés
- Mise en place de l'APPB : suivant les besoins, conception et édition de signalétique, implication des acteurs du territoire et usagers

Cahier des charges (suite)

- Communication : conception et édition de documents de communication spécifiques, presse locale, etc
- Suivi du dispositif : constitution et rassemblement régulier d'un groupe de travail
- Toutes autres actions nécessaires à la bonne mise en place et au bon fonctionnement de l'outil

Une attention particulière sera portée à la concertation, l'acceptation et l'appropriation par les acteurs locaux

Bénéficiaires

Tous usagers et/ou exploitants des secteurs occupés pour tout ou partie du cycle de vie des espèces visées

Partenaires

Directions départementales des territoires services Biodiversité, Direction départementale des territoires subdivision gestion de la Loire, DREAL, Offices nationales de la chasse et de la faune sauvage, Police de l'eau, Agences françaises de la biodiversité, communes, associations ornithologiques, tous usagers du fleuve



Le contenu des mesures



Objectif : Préserver la capacité d'accueil du lit vif et sa fonction de trame bleue

ACCOMPAGNER LES PROJETS CONCERNANT LES CONTINUITES ECOLOGIQUES – 1 / 2

But : Maintien ou amélioration de la franchissabilité des ouvrages parcourus par la faune d'intérêt communautaire du lit vif (particulièrement les poissons grands migrateurs)

Cahier des charges

Veille générale des projets

- ⇒ Se tenir au maximum informé des projets émergents sur les sites Natura 2000
- Échanges réguliers avec les acteurs du territoire concernés
- Revue de presse
- Prise de contact, rendez-vous ou autres avec les porteurs de projets

Accompagnement des projets

- ⇒ Toutes actions optimisant l'accompagnement des porteurs de projets
- Rencontre des porteurs de projets, réponses aux sollicitations, participations aux groupes de travail, comité de pilotage, de suivi, etc
- Information sur les enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire concernées

- Émission de préconisations pour concilier les projets et le maintien des continuités écologiques nécessaires aux migrations / déplacements des espèces
- Accompagnement / échanges avec les services de l'État lors de l'instruction des dossiers : informations sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire, proposition des préconisations, etc

⚠ La structure animatrice n'a pas vocation à émettre des avis sur les projets (rôle des services de l'État instructeurs des dossiers)

Bénéficiaires

Tous porteurs de projets susceptibles de concerner la franchissabilité des ouvrages et les continuités écologiques du lit vif

Partenaires

Directions départementales des territoires service Biodiversité, Direction départementale des territoires subdivision gestion de la Loire, Police de l'Eau, Agences françaises de la biodiversité, Fédérations de pêche, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire



Le contenu des mesures



Enjeu socio-économique : Usages économiques, de loisirs et touristiques

Objectif	Mesures
Favoriser la compatibilité entre les usages (hors agricoles) et la préservation des sites Natura 2000	Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers des sites
	Présentation des sites Natura 2000 dans les documents à destination des touristes et pratiquants d'activités
	Partenariats pour concilier les usages et la préservation des sites Natura 2000
	Visibilité des lignes électriques pour l'avifaune





Le contenu des mesures



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA NIÈVRE

NATURA 2000

Objectif : Favoriser la compatibilité entre les usages (hors agricoles) et la préservation des sites Natura 2000

INFORMATION ET SENSIBILISATION DES DIFFERENTS ACTEURS ET USAGERS DES SITES

But : Intégrer une information sur les sites Natura 2000 dans les documents qui peuvent être utilisés par les touristes et pratiquants d'activités

Cahier des charges

- Identification, prise de contact et rencontre des partenaires potentiels
- Identification ou organisation avec les partenaires de temps d'échanges (réunions, participation à des événements, manifestations, etc) où présenter les sites Natura 2000 et échanger sur les bonnes pratiques

Bénéficiaires

Tous pratiquants d'activités pouvant faire l'objet de la mise en œuvre de la mesure : promeneurs et randonneurs (pieds, vélo, cheval, etc), vététistes, chasseurs, pêcheurs, pratiquants de canoë-kayak, touristes, naturalistes, etc.

Partenaires

Offices de tourisme, clubs de randonnées, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche, clubs/loveurs de canoë-kayak, associations de préservation de la nature, conseils départementaux, syndicats d'initiative, communes, prestataires touristiques

Mesures associées (facultatif)

Partenariats pour concilier les usages et la préservation des sites Natura 2000

Présentation des sites Natura 2000 dans les documents à destination des touristes et pratiquants d'activités



Le contenu des mesures



Objectif : Favoriser la compatibilité entre les usages (hors agricoles) et la préservation des sites Natura 2000

PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 DANS LES DOCUMENTS A DESTINATION DES TOURISTES ET PRATIQUANTS D'ACTIVITES

But : Intégrer une information sur les sites Natura 2000 dans les documents qui peuvent être utilisés par les touristes et pratiquants d'activités

Cahier des charges

- Identification et prise de contact auprès des partenaires potentiels
- Identification avec les partenaires des supports de communication pertinents et détermination de la forme et du contenu de la communication sur les sites Natura 2000
- Rédaction des articles
- Edition et diffusion

En parallèle, une participation / aide à la rédaction de tout article sur les sites Natura 2000 sera faite sur sollicitation des acteurs du territoire.

Bénéficiaires

Tous pratiquants d'activités pouvant faire l'objet de la mise en œuvre de la mesure : promeneurs et randonneurs (pieds, vélo, cheval, etc), chasseurs, pêcheurs, pratiquants de canoë-kayak, touristes, naturalistes, etc.

Partenaires

Offices de tourisme, clubs de randonnées, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche, clubs/loveurs de canoë-kayak, associations de préservation de la nature, conseils départementaux, syndicats d'initiative, communes, prestataires touristiques

Mesures associées (facultatif)

Partenariats pour concilier les usages et la préservation des sites Natura 2000

Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers des sites



Le contenu des mesures



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA NIÈVRE

NATURA 2000

Objectif : Favoriser la compatibilité entre les usages (hors agricoles) et la préservation des sites Natura 2000

PARTENARIATS POUR CONCILIER LES USAGES ET LA PRESERVATION DES SITES NATURA 2000

But : Accompagner le développement, la pratique des activités dans le respect du patrimoine naturel. Construire des partenariats, monter et conduire des projets communs favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Cahier des charges

- Identification et rencontre des partenaires potentiels
- Organisation, animation et participation à des réunions participatives
- Organisation / participation à des actions favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Recherche de financements
- Montage et conduite de projets
- Communication auprès de la presse
- Conception, édition et diffusion de supports faisant la promotion des actions / projets partenariaux
- Toutes autres actions jugées nécessaires à la construction des partenariats, au montage et à la conduite des projets qui en seront issus

Bénéficiaires

Tous pratiquants d'activités pouvant faire l'objet de la mise en œuvre de la mesure : promeneurs et randonneurs (pieds, vélo, cheval, etc), chasseurs, pêcheurs, pratiquants de canoë-kayak, touristes, naturalistes, etc.

Partenaires

Offices de tourisme, clubs de randonnées, fédérations de chasse, fédérations de pêche, clubs/loveurs de canoë-kayak, associations de préservation de la nature, conseils départementaux, syndicats d'initiative, communes, prestataires touristiques

Mesure associée (facultatif)

Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers des sites

Présentation des sites Natura 2000 dans les documents à destination des touristes et pratiquants d'activités



Le contenu des mesures



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA NIÈVRE

NATURA 2000

Objectif : Favoriser la compatibilité entre les usages (hors agricoles) et la préservation des sites Natura 2000

VISIBILITE DES LIGNES ELECTRIQUES POUR L'AVIFAUNE

But : Installation progressive de dispositifs rendant les lignes visibles pour l'avifaune pour en limiter l'impact

Mesure construite en partenariat avec RTE

Cahier des charges

Basée sur le partenariat avec les organismes gestionnaires des lignes électriques

- Identification des gestionnaires de toutes les lignes qui traversent les sites Natura 2000
- Identification des lignes potentiellement impactantes ou impactantes (études RTE, typologie des lignes, naturalistes locaux, connaissances des sites occupés par les espèces avifaunistiques particulièrement touchées, etc)
- Définition des modalités de sécurisation de ces lignes suivant les possibilités techniques
- Installation systématique de dispositifs lors du remplacement des lignes électriques susceptibles d'être impactantes

Bénéficiaires

RTE, Enedis

Partenaires

RTE, Enedis, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire, naturalistes/associations naturalistes, Direction départementale des territoires service subdivision gestion de la Loire, Directions départementales des territoires services Biodiversité, Police de l'eau, Agences françaises de la biodiversité

Centre - Val de Loire

Bourgogne





Le contenu des mesures



Enjeu socio-économique : Population locale, politiques publiques, projets et programmes

Objectifs

Informier / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

Participer à la cohérence des politiques locales, projets et programmes avec la préservation des sites Natura 2000

Mesures

Information et sensibilisation des élus et de la population locale sur les sites Natura 2000

Organisation de rencontres entre acteurs du territoire

Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière

Communication sur le pastoralisme et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Synergie des structures d'éducation à l'environnement

Création d'une dynamique de sciences participatives

Communication auprès de la presse

Création et diffusion de documents d'information sur les sites Natura 2000

Accompagnement des projets, programmes, travaux et documents de planification (soumis ou non à évaluation des incidences)





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

INFORMATION ET SENSIBILISATION DES ELUS ET DE LA POPULATION LOCALE SUR LES SITES NATURA 2000

But : Sensibiliser les élus et les habitants sur le patrimoine naturel des sites Natura 2000

Cahier des charges

Tout type d'action de sensibilisation permettant d'atteindre le but de la mesure. Utilisation possible des supports de communication existants (exposition itinérante, Gazette, etc)

- Interventions en conseils municipaux
- Réunions thématiques
- Visites de sites / animation avec les élus et la population locale
- Rédaction d'articles dans les bulletins municipaux
- Chantiers nature
- Rencontres des scolaires
- Tous autres types d'actions de sensibilisation adéquats

Bénéficiaires

Élus, population locale, scolaires, étudiants

Partenaires

Collectivités, structures d'éducation à l'environnement, établissements scolaires, associations naturalistes, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire

Mesures associées (facultatif):

- Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière
- Synergie des structures d'éducation à l'environnement
- Création d'une dynamique de sciences participatives
- Création et diffusion de documents d'information sur les sites Natura 2000





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

ORGANISATION DE RENCONTRES ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE

But : Permettre aux acteurs du territoire investis dans sa préservation de se rencontrer, d'échanger sur leurs activités et de construire des projets communs de préservation, en lien avec la structure animatrice

Cahier des charges

Toutes formes d'échanges favorables aux rencontres et à la construction de projets de préservation communs :

- Intervention en comité de pilotage ou autres réunions
- Présentation sur le terrain des activités et actions bénéfiques aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Organisation et animation de réunions pour construire des projets communs

Bénéficiaires

Élus, population locale, tous acteurs du territoire exerçant une activité économique, de loisir, sportive ou touristique et investis dans la préservation du patrimoine naturel

Partenaires

Collectivités, tous acteurs du territoire exerçant une activité économique, de loisir, sportive ou touristique et investis dans la préservation du patrimoine naturel, structures d'éducation à l'environnement, associations naturalistes, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire

Mesures associées (facultatif) :

- Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site
- Information et sensibilisation des élus et de la population locale sur les sites Natura 2000
- Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière
- Création et diffusion de documents d'information sur les sites Natura 2000





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

PARTICIPATION AUX EVENEMENTIELS ET ORGANISATION D'UN EVENEMENTIEL AUTOUR DE LA RIVIERE – 1/2

But : Faire connaître au grand public et valoriser les actions mises en œuvre pour préserver les sites Natura 2000 lors d'événements festifs

Cahier des charges

Participation aux événementiels existants

- Recensement des événementiels organisés sur ou à proximité des sites Natura 2000
- Prise de contact avec les organisateurs
- Participation : tenue d'un stand (utilisation de l'exposition itinérante), animations, etc

Organisation d'un événementiel autour de la rivière

- ⇒ La thématique de la rivière rassemble une diversité d'acteurs locaux qui interviennent pour la préservation des sites Natura 2000. Cet événement festif aura pour vocation de faire connaître leur implication et les sites Natura 2000 au grand public. L'organisation sera faite en partenariat avec les acteurs du territoire
- Détermination du public visé, de la forme de l'événementiel, de son emplacement. L'emplacement sera choisi de manière à ce qu'il n'impacte pas les habitats et espèces d'intérêt communautaire
 - Organisation en partenariat avec les acteurs locaux : recherche des budgets, montage des animations, etc

Contexte réglementaire





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

PARTICIPATION AUX EVENEMENTIELS ET ORGANISATION D'UN EVENEMENTIEL AUTOUR DE LA RIVIERE – 2/2

But : Faire connaître au grand public et valoriser les actions mises en œuvre pour préserver les sites Natura 2000 lors d'événements festifs

Bénéficiaires

Grand public

Partenaires

Collectivités, offices de tourisme, exploitants agricoles (dont Past'Horizon, Amis du val d'Allier), associations naturalistes ou autres, structure d'éducation à l'environnement, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche, sylviculteurs, pratiquants d'activités sportives ou de loisirs (clubs, fédérations, etc), Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire, Directions départementales des territoires service Biodiversité, Direction départementale des territoires subdivision gestion de la Loire, Police de l'eau, Agences françaises pour la biodiversité, Offices nationales de la chasse et de la faune sauvage

Mesures associées (facultatif)

- Information et sensibilisation des élus et de la population locale sur les sites Natura 2000
- Synergie des structures d'éducation à l'environnement
- Création d'une dynamique de sciences participatives
- Création et diffusion de documents d'information sur les sites Natura 2000





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

COMMUNICATION SUR LE PASTORALISME ET LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

But : Valoriser et faire connaître les actions portées par les exploitants agricoles et bénéfiques aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Mesure très proche de deux autres mesures

- Soutien au rôle de l'élevage pour la biodiversité
 - Soutien, accompagnement et valorisation du pastoralisme
- ⇒ Mesures abordées lors du groupe de travail n°2 et qui seront fusionnées

Cahiers de charges de ces mesures, éléments en lien avec la communication :

- Détermination de moyens de communication en partenariat avec les agriculteurs/éleveurs
- Élaboration (en régie par la structure animatrice ou par sous-traitance), édition et diffusion
- Participation à des événementiels locaux sur le pastoralisme
- Participation à des événementiels sur le territoire
- Participation à des actions de communication déjà existantes (exemple : concours « Prairies fleuries »)

Bénéficiaires

Exploitants agricoles, grand public

Partenaires

Exploitants agricoles, regroupements d'agriculteurs (Past'Horizon, Amis du Val d'Allier), collectivités, conseils départementaux, Conservatoires d'espaces naturels, Chambres d'agriculture, structures d'éducation à l'environnement

⇒ Proposition : Fusion des ces trois mesures :

- Soutien au rôle de l'élevage pour la biodiversité
- Soutien, accompagnement et valorisation du pastoralisme
- Communication sur le pastoralisme et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Sous l'objectif « Soutenir le rôle des pratiques agricoles favorables à la biodiversité des milieux ouverts et bocagers »





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

SYNERGIE DES STRUCTURES D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

But : Augmenter les relations entre structures d'éducation à l'environnement et animatrices des sites Natura 2000, mutualiser les actions et en construire des actions communes

Cahier des charges

Toutes actions permettant la mise en œuvre de la mesure

- Recensement et prise de contact auprès des structures d'éducation à l'environnement
- Points sur les animations, sorties ou autres organisées par chacune. Sur la manière d'aborder ou non les sites Natura 2000
- Organisation, animation et rédaction des comptes-rendus de réunions
- Point annuels sur les animations organisées par chacune
- Organisation mutuelle de certaines animations, chantiers nature ou autre
- Tenue / participation aux animations ou autres organisées mutuellement



Bénéficiaires

Grand public, enfants, scolaires, étudiants, touristes

Partenaires

Structures d'éducation à l'environnement, associations, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire, collectivités

Mesures associées (facultatif) :

- Information et sensibilisation des élus et de la population locale sur les sites Natura 2000
- Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière
- Création d'une dynamique de sciences participatives
- Création et diffusion de documents d'information sur les sites Natura 2000





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

CREATION D'UNE DYNAMIQUE DE SCIENCES PARTICIPATIVES – 1/2

But : Renforcer l'appropriation des sites Natura 2000 par le grand public en le faisant participer à sa connaissance

Cahier des charges

Projets qui doivent répondre à 2 critères :

- Temps d'animation pour une mise en place optimale compatible avec les autres missions de l'animation
- Inventaire des espèces ou éléments paysagers qui ne nuisent pas à leur conservation

3 types de projets proposés :

Relai local de démarches de sciences participatives déjà existantes

- Recensement des sciences participatives qui peuvent s'appliquer sur le territoire des sites Natura 2000
- Information et communication sur le territoire via les supports de communication existants
- Demande de transfert des données par leurs porteurs
- Valorisation des données recueillies via les supports de communication existants
- Toutes autres actions nécessaires

Démarches locales de sciences participatives

- ⇒ Groupes, espèces ou éléments paysagers faciles à déterminer
- ⇒ Attention au temps nécessaire pour une mise en œuvre optimale
- Recensement des groupes ou espèces susceptibles d'être inventoriés via les sciences participatives
- Recherche de modèles
- Construction des supports nécessaires (fiche à remplir, document explicatif, document de communication)
- Information et communication sur le territoire via les supports de communication existants
- Valorisation des données recueillies
- Réunions partenariales liées au projet
- Toutes autres actions nécessaires





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

CREATION D'UNE DYNAMIQUE DE SCIENCES PARTICIPATIVES – 2/2

But : Renforcer l'appropriation des sites Natura 2000 par le grand public en le faisant participer à sa connaissance

Événementiel ponctuel

- ⇒ Type « 24 heures de la biodiversité »
- ⇒ Rencontre entre grand-public, scientifiques, naturalistes, acteurs
- ⇒ Augmentation des connaissances sur un secteur donné
 - Recensement des secteurs des sites Natura 2000 susceptibles d'abriter ce type d'événement : non impactés par la présence ponctuelle d'un grand nombre de personnes, zone de rassemblement (stands, etc)
 - Détermination et sollicitation des acteurs partenaires : naturalistes spécialisés dans différents groupes, photographes, usagers du secteur, etc
 - Détermination des modalités de mise en place des sciences participatives
 - Modalités pratiques d'organisation de l'événement
 - Réunions partenariales liées à l'événement
 - Communication sur l'événement via les supports de communication existants et la presse
 - Valorisation des données recueillies
 - Toutes autres actions nécessaires

Bénéficiaires

Grand public, enfants, scolaires, étudiants, touristes, tous acteurs du territoire intéressés par la démarche

Partenaires

Structures d'éducation à l'environnement, associations naturalistes, naturalistes, scientifiques, exploitants agricoles, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche, sylviculteurs, propriétaires ou gestionnaires des parcelles, pratiquants et professionnels d'activités nautiques, offices de tourisme, collectivités, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire

Mesures associées (facultatif)

- Information et sensibilisation des élus et de la population locale sur les sites Natura 2000
- Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

COMMUNICATION AUPRES DE LA PRESSE

But : Favoriser la retranscription dans la presse d'événements et actions sur les sites Natura 2000

Cahier des charges

- Actualisation du dossier de presse rappelant ce qu'est Natura 2000, les caractéristiques des sites, ses enjeux et objectifs de gestion = base à la prise de contact auprès des médias,
- Mise à jours d'une liste de contacts presse
- Information systématique des contacts presse lors de tous les événements marquants de la vie des sites Natura 2000
- Réalisation de communiqués de presse pour illustrer les événements marquants et qui viendront compléter le dossier de presse

Bénéficiaires

Tous publics consultant les médias qui couvriront les événements sur les sites Natura 2000.

Partenaires

Tous média locaux ou d'échelle plus large qui pourraient couvrir des événements sur les sites Natura 2000, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire, Direction départementale des territoires service Biodiversité





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

CREATION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES SITES NATURA 2000 – 1/2

But : S'équiper d'un panel de supports d'information complémentaires pour informer la population, les élus et les acteurs locaux sur les sites Natura 2000 et les actions qui s'y mettent en place

Cahier des charges

Site internet

- Création d'un site internet commun aux sites Natura 2000 ligériens en région Centre-Val de Loire et Nièvre
- Mise à jour du site selon les actualités du territoire
- Mise en ligne des documents réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000 : Gazettes, études et suivis sur les habitats et espèces, rapports d'activités, comptes-rendus de réunions, informations sur les actions mises en œuvre, etc

Gazette

- Rédaction et édition régulière d'une Gazette d'information sur les sites Natura 2000
- Envoi aux membres du comité de pilotage
- Diffusion (dépôts dans des lieux de diffusions, mise à disposition des membres du comité de pilotage)

Plaquette de présentation générale des sites Natura 2000

- Actualisation et édition de la plaquette présentant les sites Natura 2000 (contenu et mise en page)
- Envoi aux membres du comité de pilotage
- Diffusion (dépôts dans des lieux de diffusions, mise à disposition des membres du comité de pilotage)





Le contenu des mesures



Objectif : Informer / sensibiliser les élus et la population locale sur les sites Natura 2000

CREATION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES SITES NATURA 2000 – 2/2

But : S'équiper d'un panel de supports d'information complémentaires pour informer la population, les élus et les acteurs locaux sur les sites Natura 2000 et les actions qui s'y mettent en place

Panneaux d'information

- Détermination d'emplacements judicieux pour l'installation de panneaux d'information permanents sur les sites Natura 2000 + demandes d'autorisation d'implantation auprès des communes et services de l'État
- Actualisation des projets de panneaux déjà réalisés (contenu et mise en page)
- Edition
- Installation sur les sites d'implantation
- Entretien des panneaux deux fois par an : nettoyage, vernis des supports. Réalisation en régie ou via prestataire

Tout autre support de communication complémentaire

Bénéficiaires

Membres du comité de pilotage, acteurs locaux, élus, population locale, touristes

Partenaires

Acteurs locaux, élus, Directions départementales des territoires service Biodiversité, Direction départementale des territoires subdivision gestion de la Loire, Police de l'Eau, Agences françaises de la biodiversité, Offices nationales de la chasse et de la faune sauvage, Conservatoires d'espaces naturels, gestionnaires de la Réserves naturelle nationale du Val de Loire

Mesures associées (facultatif)

- Information et sensibilisation des élus et de la population locale sur les sites Natura 2000
- Synergie des structures d'éducation à l'environnement
- Création d'une dynamique de sciences participatives
- Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière



Le contenu des mesures



Objectif : Participer à la cohérence des politiques publiques, projets et programmes sur la préservation des sites Natura 2000

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS, PROGRAMMES, TRAVAUX ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION (SOUMIS OU NON A EVALUATION D'INCIDENCE) – 1/2

But : Concilier les projets portés sur le site avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Cahier des charges

Veille générale des projets

- ⇒ Se tenir au maximum informés des projets émergents sur les sites Natura 2000
- Échanges réguliers avec les différents acteurs du territoire
- Revue de presse
- Prise de contact, rendez-vous ou autres avec les porteurs de projets

Accompagnement des projets

- ⇒ Toutes actions optimisant l'accompagnement des porteurs de projets
- Rencontre des porteurs de projets, réponses aux sollicitations, participations aux groupes de travail, aux comités de pilotage, de suivi, etc
- Information sur les enjeux, habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Émission de préconisations pour concilier les projets et la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Accompagnement / échanges avec les services de l'État pour l'instruction des dossiers : discussion et transmission des préconisations, etc

⚠ La structure animatrice n'a pas vocation à émettre des avis sur les projets (rôle des services de l'État instructeurs des dossiers)





Le contenu des mesures



Objectif : Participer à la cohérence des politiques publiques, projets et programmes sur la préservation des sites Natura 2000

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS, PROGRAMMES, TRAVAUX ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION (SOUMIS OU NON A EVALUATION D'INCIDENCE) – 2/2

But : Concilier les projets portés sur le site avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Documents de communication spécifiques

- ⇒ Si besoin, utilisation de documents de communication spécifiques au contexte réglementaire et/ou à l'accompagnement de projets
- Recensement et utilisation des documents déjà existants. Adaptation potentielle sur le territoire
- Création, édition, diffusion de documents propres au territoire

 **Privilégier l'utilisation de documents existants**

Bénéficiaires

Tous porteurs de projets, programmes, travaux ou documents de planification

Partenaires

Directions départementales des territoires service Biodiversité, Direction départementale des territoires subdivision gestion de la Loire, Police de l'Eau, Agences françaises de la biodiversité, gestionnaires de la Réserves naturelle nationale du Val de Loire





Ordre du jour



Introduction



Le contenu des mesures



Quelles suites à ce groupe de travail ?



Quelles suites à ce groupe de travail ?



- ⇒ Dernier des quatre groupes de travail
- ⇒ Si besoin : modifier le tableau enjeux/objectifs/mesures
- ⇒ Sur la base des groupes de travail : rédaction des fiches mesures + proposition d'un calendrier idéal de mise en œuvre (feuille de route) + priorisation des mesures
- ⇒ Envoi du document pour avis aux membres des groupe de travail d'ici fin mars / début avril (idéal), puis aux membres du comité de pilotage
- ⇒ Validation lors du prochain copil





Merci de votre participation



Avec le soutien de :

